

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 01-04 du 26 septembre 2019

### **AVENANT AU MARCHÉ N° 20179300001880 POUR LA CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BÂTIMENTS TECHNIQUES POUR LA DEA ET D'UN GARAGE DÉPARTEMENTAL À ROSNY-SOUS-BOIS – LOT N°4 : ÉLECTRICITÉ CFO/CFA.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°206-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le marché n°20179300001880 notifié le 18 janvier 2017 à la société SCOP ETI,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le projet d'avenant n°4 au marché n°20179300001880 conclu avec l'entreprise SCOP ETI pour les travaux de construction des nouveaux bâtiments techniques pour la DEA et d'un garage départemental à Rosny-sous-Bois – Lot n°4 Electricité CFO/CFA, d'un montant total de 97 721,90€ HT, soit 117 266,28€ TTC augmentant de 6,42 % le montant de ce marché en l'établissant à 1 621 034,78€ HT, soit 1 945 241,74€ TTC ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, cet avenant.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*